AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 24-7-67 676437

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571
ANGERS

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

~~Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars~~
~~C. C. P. Nantes 86-04-02~~

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 82 DE JUILLET 1967 - DEUX-SEVRES y compris la région de la Gâtine .... P 38
SARTHE .... P 38
MAYENNE .... P 37

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES

- Dans le département des Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, des pontes ont encore été déposées récemment. La protection assurée par le dernier traitement n'est plus suffisante. Effectuer une nouvelle application dans les derniers jours de la semaine en cours.

- Dans la région de la Gâtine dans le département des Deux-Sèvres, les récentes pluies ont diminué l'efficacité du dernier traitement. De nouvelles pontes ont été déposées. Il y a donc lieu d'effectuer une nouvelle application dans les premiers jours de la semaine du 24 au 29 juillet.

- Dans les vergers des départements de la Sarthe et de la Mayenne situés au Sud du Mans et de Laval, le premier vol du carpocapse arrive à sa fin. Il n'y a lieu d'effectuer un nouveau traitement que dans les vergers protégés avec un insecticide organo-phosphoré à courte durée d'efficacité et dans les vergers où la dernière application a été totalement lessivée par les récentes pluies d'orage.

- Dans les vergers des départements de la Sarthe et de la Mayenne situés au Nord du Mans et de Laval, la protection n'est à renouveler que si elle a été totalement éliminée par les pluies d'orage.

Pour les variétés précoces, respecter strictement la législation en vigueur concernant l'emploi des insecticides. Se reporter au bulletin n° 77.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches ont été observées, profiter du traitement dirigé contre le carpocapse pour assurer la protection contre les tavelures.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions climatiques sont favorables à cette affection. Dans les vergers de variétés sensibles, assurer la protection contre cette maladie. Eviter l'emploi des produits soufrés. Supprimer les pousses oïdiées.

PSYLLE DU POIRIER - Recrudescence de l'activité de ce parasite. Dans les vergers où sa présence aura été repérée, on pourra profiter du traitement dirigé contre le carpocapse pour le combattre.

VIGNE

AVERTISSEMENTS

VERS DE LA GRAPPE - Le 2ème vol est commencé. Il est cependant encore trop tôt pour intervenir.

.../... 28

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-Gérant : L. BOUYX

INFORMATIONS

OIDIUM - Depuis quelques jours les conditions climatiques sont favorables à cette affection qui s'étend dans les vignes sensibles. Pour protéger les jeunes grappes, effectuer sur les cépages sensibles un poudrage à l'aide d'un produit homologué.

POMME DE TERRE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Dans le département de la Mayenne et dans le Nord du département de la Sarthe, le mildiou s'étend progressivement. Il y a donc lieu sur les variétés tardives en pleine végétation situées dans ces régions, d'effectuer un nouveau traitement.

Ce traitement ne concerne pas la région de Villaines-la-Juhel où il y a lieu d'attendre de nouvelles informations pour éventuellement intervenir sur les variétés tardives.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 19 JUILLET 1967 - 1.220 EXEMPLAIRES.